

LE SAINT-MAURICIEN



Flash N° 102

Octobre 2020

Le mot du Maire

Chères Saint Mauriciennes, chers Saint Mauriciens,

Les créations officielles du Conseil des Sages et des comités consultatifs ont été votées.

Au prochain conseil municipal de novembre, nous serons amenés à en définir les critères d'admission ainsi que leurs membres.

Pour le Conseil des Sages, vous pouvez toujours faire acte de candidature (être âgé(e) de 55 ans et plus, sans activité professionnelle et sans mandat).

Les divers comités seront accessibles à toute personne désireuse de s'investir dans l'un des thèmes, Nous attendons vos candidatures.

Cette année, nous avons pu ouvrir une classe supplémentaire, apportant un meilleur confort d'enseignement à nos enfants.

Le forum s'est tenu en extérieur et dans d'excellentes conditions sanitaires. Les périodes difficiles que passent les associations ne sont pas simples et il est important que chacun continue ses activités au sein de celles-ci..

Face à la poussée de la Covid, un grand nombre de projets ont été annulés, la fête de la Saint Maurice et son feu d'artifice, le repas des anciens, notamment.

Le Petit Morlukenn a fermé. Nous en sommes sincèrement navrés. Et je tiens ici à saluer l'effort dont a fait preuve Christine Fouillessa tout au long de ces années, mais les difficultés économiques ont eu le dessus. Nous avons le projet d'accueillir des activités paramédicales dans le local. (orthophoniste, ostéopathe, kinésithérapeute).

Un distributeur de pain sera prochainement installé devant la mairie.

Les délibérations du Conseil Municipal du 02 octobre 2020

14 présents et 2 pouvoirs

L'ordre du jour :

- **Désignation d'un membre supplémentaire au CCAS**

Création d'un cinquième poste (Joëlle Duperrier).

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

- **Désignation de 2 membres à la CLECT** (Commission locale des charges transférées)

Anne Loureiro et William Berrichillo.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

- **Création d'un Conseil des Sages et Adhésion à la Fédération des Villes et Conseils des Sages**

Adhésion de 280 € à partir de 2021. Création du conseil et de sa charte. Appel à candidature et sélection des habitants à venir.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

- **Création des comités consultatifs suivants : quartier, environnement, culture**

Implication des habitants dans la vie de la commune dans ces instances de réflexion. Appel à candidature et sélection des habitants à venir.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

- **Refus du PLUI** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Refus de transférer la compétence du PLU à la Communauté de Communes du Pays de Limours.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

- **Compensation par l'État des frais d'assurance pour la protection du maire et des élus ayant reçu délégation**

Assurance obligatoire pour le maire et les élus ayant délégation et dont les coûts sont compensés par l'état pour les communes de moins de 3500 habitants.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

- **Prolongation des règlements périscolaires 2019 /2020**

Quelques changements « mineurs » et surtout un article permettant la tacite reconduction du règlement d'année en année.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

- **Règlements des salles communales**

Quelques modifications liées au changement de jour de ramassage des poubelles, retrait de la possibilité de louer pour 4 heures et ajout d'une annexe « Covid ».

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

...

Un projet de local automatisé de denrées alimentaires (légumes, épicerie, boissons...) est également à l'étude.

Enfin, la fibre est accessible sur notre territoire. Pour son installation, vous devrez prendre contact avec un opérateur de votre choix pour en bénéficier (Free n'étant pas pour l'instant entré en lice).

Les mois qui arrivent vont être importants pour le futur. Respectez bien les gestes barrières et surtout prenez soin de vous.

Bien à vous
Votre maire

- **FPIC2020** Fonds de Péréquation Intercommunal

30 134 € à payer en appliquant la règle du 50/50 de la CCPL au lieu de 41 334 € en droit commun.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

- **Fixation du montant de l'amende relative aux dépôts sauvages**

Une amende communale pouvant aller jusqu'à 15 000€ pourra être appliquée à une personne identifiée. Amende recouvrée au bénéfice de la commune.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

- **Convention de résiliation à l'amiable du bail commercial « le petit Morlukenn »**

Une proposition de rachat du bail a été faite à l'adjudicateur du « Petit Morlukenn ». Si cette proposition est validée par le juge, cela permettra de pouvoir réaffecter cet espace pour d'autres activités de types médicales ou paramédicales.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

- **PLU : remarques de l'État**

Quelques adaptations très techniques pour répondre point par point aux remarques de l'état sur notre PLU permettant de ne pas avoir de recours administratif.

⇒ Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses : Mise en place du télépaiement des services périscolaires début 2021. Installation d'un distributeur de pain devant la mairie et projet d'installation d'un distributeur alimentaire. Étude, à la demande de Free, d'un projet d'installation d'antennes de téléphonie mobile.



Une rentrée respectueuse des règles sanitaires sous un ciel d'azur. L'excellente nouvelle de cette rentrée 2020 aura été la validation par les services de l'état de l'ouverture d'une classe supplémentaire. Nous avons désormais 2 classes de maternelle toutes sections, 1 classe grande section-CE1, 1 CP, 1 CE2-CM1 et 1 CM1-CM2.

La rentrée scolaire

TàD

Nous sommes toujours en phase de test sur ce Transport à la Demande mis en place fin août.

Les retours sont très positifs et des demandes d'amélioration du service sont remontées. Parmi ces demandes, les principales consistent en l'extension des horaires et du nombre de bus. Lors du comité directeur de novembre, un point sera fait pour discuter des améliorations possibles.

L'équipe du C.C.A.S. vous attend tous les 2^{es} mardi du mois, pour un goûter, et un petit moment de détente. Appelez-nous au 06.49.48.74.60 et nous vous donnerons tous les renseignements nécessaires.

Prochain goûter mardi 13 octobre, salle de la mairie, dans le respect des gestes barrières.

Par ailleurs, le département a mis en place un n° vert, le 0 805 38 14 14, opérationnel 7 j/7 de 8h à 20 h, pour soutenir les personnes aidantes et isolées, vous apporter un support et vous orienter vers des professionnels qui sauront vous guider.

Sinon appelez le C.C.A.S. qui pourra également être un relai entre vous et les structures proches. Attention ce n° n'est en aucun cas pour les urgences médicales (appelez le 15).

C.C.A.S.

A venir

Le 9 octobre a eu lieu le don du sang. Merci aux donateurs qui en ont fait un succès.

Malheureusement, la situation sanitaire nous a amenés à annuler un nombre important d'événements.

Les numéros d'urgence :

SAMU 15

Gendarmerie 17

Sapeurs Pompiers 18

N° unique d'urgence européen 112

Nouveau : numéro astreinte CCAS 06 49 48 74 60

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE
www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr

Tél. : 01 64 58 91 55 - Fax : 01 64 58 83 80 - Email : mairie-saint-maurice-accueil@wanadoo.fr

Imprimé à la CCPL

